

Commune de Saint Germain-du-Bois

Séance du lundi 13 mars 2017 à 20 h 30

Sont présents : Mickaël ARANDA, Régis BIDAULT, Christian BOSCH, Patrice CALVEZ, Jean-Paul CAVARD, Brigitte DAVID, Marcel DUFOUR, Sylvie GAY, Claudia GENIEUX, Blandine GROS, Pascale LAURAIN, Françoise MARIZY, Catherine MARTIN, Gaëtan MOISSON, Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX

Sont excusés : Laurent CAGNE, Alexandre CRETIAUX, Norbert LAMBEY

Secrétaire de séance : Pascale LAURAIN

Laurent CAGNE a donné pouvoir à Régis BIDAULT.
Alexandre CRETIAUX a donné pouvoir à Gaëtan MOISSON.

En préambule, Mme le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour établi, concernant une question relative au camping, comme évoqué dans un mail adressé aux membres du Conseil Municipal le 9 mars dernier. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de traiter cette délibération supplémentaire.

QUESTIONS A TRAITER

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2017 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2017 est approuvé avec une abstention.

- **Election d'un nouvel adjoint au Maire :**

Mme le Maire indique que, suite à la vacance du poste de 3^{ème} adjoint, elle pensait simplement remettre les délégations Tourisme, Foire et Marché à un conseiller municipal. Cependant, la loi prévoit que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, il est nécessaire de le pourvoir.

Mme le Maire rappelle également que, dans ce cas de figure, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste. **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.**

Mme le Maire propose une désignation du nouvel adjoint à bulletin secret à la majorité absolue. Elle propose la candidature de M. Christian BOSCH. Aucun autre candidat ne se fait connaître. Mmes Sylvie GAY et Blandine GROS sont désignées scrutateurs. Le résultat du vote est le suivant :

- Votants : 18
- Bulletins blancs : 5
- Suffrages exprimés pour Christian BOSCH : 13

M. Christian BOSCH est élu en qualité de 3^{ème} adjoint au Maire. Il lui sera délégué les compétences Tourisme, Foire et Marché

- **Opposition au transfert de compétence PLU à la Communauté de Communes :**

La Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (loi ALUR) modifie, dans son article 136, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives aux Communautés de Communes et d'Agglomération.

Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette compétence sera effective à l'expiration d'un délai de 3 ans après l'adoption de la loi pour les intercommunalités ne l'ayant pas acquise, tout en apportant une exception dans le cas où « *au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédant le terme du délai d'applicabilité* ».

Il en résulte que le transfert aux Communautés de Communes et d'Agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Mme le Maire précise que la CCB71 n'est pas prête pour acquérir cette compétence.

Considérant l'intérêt pour notre commune de conserver sa compétence en matière d'élaboration du PLU, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCB71 et demande au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

- **Centre de Gestion - Convention-cadre « Missions facultatives » :**

Mme le Maire explique que le Centre de Gestion de Saône-et-Loire a pour missions l'accompagnement et le conseil des élus ou encore la gestion de carrière pour le personnel et le fonctionnement des instances paritaires.

A côté de ses missions obligatoires, financées par une cotisation équivalente à 1,16 % de la masse salariale, le Centre de Gestion peut effectuer d'autres missions à la demande des collectivités territoriales partenaires, financées par convention.

Suite à l'ajout du service de médecine préventive à sa liste de missions facultatives, le Centre de Gestion de Saône-et-Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives du Centre de Gestion. Cette convention-cadre reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

- **Camping de l'Etang Titard :**

Mme le Maire explique que, dans le cadre du chantier du gazoduc, trois ouvriers avec caravane sollicitent un emplacement sur le camping de l'Etang Titard, au plus tôt et pour plusieurs mois. En parallèle, les services de la Mairie ont été contactés par un responsable du recrutement qui cherche à loger 500 ouvriers sur le secteur jusqu'à fin août.

Elle précise par ailleurs que les tarifs du camping ne comportent pas de forfait mensuel 1 personne ; il n'existe qu'un forfait mensuel 2 personnes pour 220 €, taxe de séjour en sus.

Devant l'intérêt financier pour notre commune, **le Conseil Municipal décide :**

- **l'ouverture du camping à compter du 14 mars 2017 ;**
- **la création d'un tarif mensuel 1 personne à 170 €, taxe de séjour en sus.** Comme c'est le cas pour toutes les réservations, ce forfait sera payable d'avance ;
- **la mise à disposition de 20 emplacements pour les ouvriers qui travailleront sur le chantier du gazoduc.** Le reste des emplacements sera réservé aux vacanciers, en particulier les clients fidèles de l'été ;

- **la mise en œuvre de mesures de précaution : il souhaite demander à l'entreprise qui emploie les ouvriers de se porter garante en cas d'éventuelles dégradations. Un arrêté municipal interdisant le bruit après 22 h sera pris.**

La délibération sera finalisée après contact avec les municipalités voisines, en particulier Louhans, afin de recenser les mesures de sécurité qu'elles envisagent, dans le cas où elles auraient été elles aussi contactées.

INFORMATIONS - COMPTE-RENDUS DIVERS

- **Commissions Urbanisme et Développement Durable :**

M. Mickaël ARANDA présente le compte-rendu de la réunion du 10 février 2017, qui avait pour but de refaire le point, avec l'ATD, sur l'importance de la mise en œuvre des plans d'actions préconisés en 2013 sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Mme le Maire rappelle que l'objectif de ces plans d'actions n'est pas de changer d'énergie dans les bâtiments, mais de réaliser des économies.

Une nouvelle réunion est prévue avec l'ATD le 14 mars.

- **Conseil Jeunes :**

Mme Sylvie GAY rend compte de la réunion du Conseil Jeunes, qui s'est tenue le 18 février :

- Suite aux mauvais comportements de certains enfants à la cantine, le Conseil Jeunes va élaborer une charte pour la cantine et la garderie ;
- Il pourrait gérer le tri à la cantine, dans l'hypothèse où un composteur serait installé ;
- Les nombreuses idées des enfants pour leur projet de mandature ont été listées.

- **Elections présidentielles :**

Les tableaux de présence des élus pour les 23 avril et 7 mai prochains (de 8 h à 19 h) sont finalisés.

- **Informations diverses :**

- Mme le Maire présente les remerciements reçus en Mairie.
- Elle indique qu'une délégation d'élus et de parents d'élèves rencontrera le DASEN le 12/04 à propos de la fermeture envisagée d'une classe.
- Elle rappelle les prochaines manifestations pour laquelle la présence des élus est sollicitée : Foire du Renouveau les 18 et 19 mars ; défilé organisé par la FNACA le 17/03 ; repas des cheveux blancs le 8 avril.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 11 avril 2017 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Mme le Maire à 21 h 45.

